

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** 17  
**Présents** 12  
**Votants** 12

L'an deux mille vingt cinq

Le 7 Janvier à 20 heures 30

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 27 décembre 2024

**Présents :** Corine Wolff, Gérard Guggiari, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Mathilde Jasserand, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Nelly Plassat, Céline Prunier-Bourgeois

**Absents :** Cyrielle Frison, Jean-Philippe Quidoz, Jean-Christophe Denarie, Marie-Noëlle Coux, Gabriel Buffle

**Secrétaire :** Nelly Plassat

**Délibération n°2025-01 : Subvention au C.C.A.S - Année 2025**

Le montant est identique depuis 4 ans à hauteur de 190 000.00 €

C'est un bon résultat pour les équipes, avec l'inflation et la restructuration des services.

Le maintien du montant de la subvention montre un bon équilibre financier.

**Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 0**

**Délibération n°2025-02 : Demande de subvention auprès du Leader "Entre Lacs et Montagnes"**

Corine Wolff, Maire, annonce s'abstenir sur cette délibération.

Jean-François Vellard expose que par rapport au projet Petites Boucles, sur lequel le conseil communautaire a donné son accord, une démarche a été faite auprès du Leader.

Cela représente 13 EPCI d'Annecy à Grenoble.

Le projet va devoir être présenté au Châtelard sur le début d'année 2025.

La subvention attendue sera autour de 18 000 €, ce qui permettrait la mise en place d'un panorama, et un travail avec l'École et le CME. La charge de la commune serait aux environs de 9 000.00 €.

Ce projet, en fonction des subventions, sera présenté au moment de l'affectation des résultats 2024.

Il est demandé de modifier la délibération en autorisant Madame le Maire ou toute personne habilitée par délégation.

**Pour : 11 - Abstention : 0 - Contre : 0**

**Délibération n°2025-03 : Autorisation de signature de la convention d'utilisation et entretien d'une voirie forestière - Forêts communales de Saint Thibaud De Couz - Vimines**

Sébastien Bleuse, conseiller délégué, et Jean-François Vellard, adjoint, exposent que l'autorisation d'utilisation de la piste est caduque depuis l'année 2019.

Un document a été travaillé ensemble avec la commune de Saint Thibaud de Couz.

Cette convention régit les conditions d'entretien commun de la piste, cette piste ayant été faite pour l'entretien de la ligne 400 kV.

Une partie, vers la fin, est située sur la commune de Vimines à hauteur d'environ 900 mètres.

Cette piste a été refaite à l'occasion des travaux RTE sur les années 2023 et 2024.

L'entretien est partagé par portion définie dans la convention, qui est tripartite entre les communes de Saint Thibaud de Couz, de Vimines et l'ONF.

**Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 0**

